

COMMISSION de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR des PROVINCES MARITIMES - Droits de scolarité dans les universités des Maritimes : les légères augmentations suivent le taux d'inflation

Le 6 octobre 2011
Pour diffusion immédiate

Fredericton, (N.-B.) - Selon les chiffres dévoilés aujourd'hui (le 6 octobre 2011) par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), les droits de scolarité des universités des Maritimes ont augmenté cette année, après trois ans de stabilité.

Pour l'année universitaire 2011-2012, les droits de scolarité dans les programmes de premier cycle en arts varieront entre 4 770 \$ et 6 920 \$, alors que ceux des programmes de premier cycle en sciences varieront entre 4 950 \$ et 7 044 \$. Cela représente une augmentation d'environ 3 p. 100 par rapport à l'an dernier, ce qui reflète le taux d'inflation.

« Le coût de l'éducation est certainement au cœur des préoccupations des étudiants et de leurs parents », a déclaré la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay. « Puisque les droits de scolarité varient selon les programmes, les établissements et les provinces, les renseignements diffusés aujourd'hui devraient aider les élèves et les parents dans leur prise de décision ».

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a plafonné l'augmentation des droits de scolarité à 200 \$, marquant ainsi la fin d'un gel de trois ans des droits de scolarité. Cela a entraîné une augmentation des droits de scolarité, laquelle se situe entre 3,0 et 4,4 p. 100. En Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial a accordé une augmentation de 3,0 p. 100 après quatre ans de droits de scolarité stables. Enfin, à l'Île-du-Prince-Édouard, les droits ont augmenté de 90 \$, soit de 1,9 p. 100.

Les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard qui étudient dans leur province reçoivent la bourse George Coles de 2 000 \$ pour leur première année d'études et la bourse pour étudiants insulaires pour les trois années suivantes, ce qui représente un soutien financier de 3 600 \$ sur une période de quatre ans. Pour leur part, les étudiants de la Nouvelle-Écosse qui étudient dans leur province bénéficient d'un rabais provincial annuel sur les droits de scolarité de 1 283 \$ s'ils sont inscrits à temps plein. Les étudiants de l'extérieur sont admissibles à un rabais de 261 \$.

Les tableaux publiés par la Commission contiennent des renseignements sur les droits de scolarité des programmes de premier cycle en arts et en science et des programmes de deuxième et troisième cycles. Ils sont affichés au www.cespm.ca.

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été créée en 1974 afin d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage au niveau postsecondaire. Les 20 membres de la Commission proviennent des Provinces maritimes et représentent les établissements d'enseignement supérieur publics, les gouvernements provinciaux et le grand public de ces provinces.

POUR DIFFUSION :

Après trois ans de stabilité, les droits de scolarité dans les universités des Maritimes ont augmenté cette année. Cette augmentation de 3 p. 100 suit le taux d'inflation.

Dans les Maritimes, les droits de scolarité dans les programmes de premier cycle en arts pour l'année 2011-2012 varieront entre 4 770 \$ et 6 920 \$, selon les chiffres dévoilés aujourd'hui (le 6 octobre 2011) par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Les tableaux publiés par la Commission contiennent des renseignements sur les droits de scolarité des programmes de premier cycle en arts et en sciences et des programmes de deuxième et troisième cycles. Ils sont affichés au www.cespm.ca.

-30-

Personne-Ressource : Dawn Gordon

Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca